

## Rapport annuel d'activités - Autorité locale

Année de référence dans la mise en œuvre du schéma  
Année faisant l'objet du présent rapport

An 6  
2025

Nom de l'autorité locale : **Municipalité de L'Isle-Verte**

Actions dans le plan de mise en œuvre adoptées par résolution

Commentaires

N° action	Échéance	Réalisation (% ou nombre)	Explications	Prévisions
<b>OBJECTIF 1   LA PRÉVENTION</b>				
<b>Évaluation et analyse des incidents</b>				
1	Maintenir et, au besoin, modifier le programme d'évaluation et d'analyse des incidents.	En continu	100 %	Nous analysons les dossiers annuellement.
	Le programme est-il écrit ?	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.
<b>Réglementation municipale en sécurité incendie</b>				
2	Maintenir et, au besoin, modifier les diverses dispositions de la réglementation municipale.	En continu	100 %	La réglementation municipale est rédigée, adoptée et, au besoin, modifiée.
	Le programme est-il écrit ?	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.
<b>Installation et vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée</b>				
3	Maintenir et, au besoin, modifier le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas sept ans pour les visites (calculé automatiquement).	En continu	0 %	
	Le programme est-il écrit ?	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.
Indicateur de performance Action n°3	Nombre de visites du programme de vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée <b>prévues</b> par l'autorité locale pour l'année de référence du présent rapport.	Année 6	visite(s)	
	Nombre de visites du programme de vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée <b>réalisées</b> par l'autorité locale pour l'année de référence du présent.	Année 6	visite(s)	
	<b>Pourcentage</b> du nombre de visites réalisées par rapport au nombre de visites prévues (calculé automatiquement).	Année 6	0 %	
<b>Inspection des risques plus élevés</b>				
4	Maintenir et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique des risques plus élevés, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas cinq ans pour les inspections.	En continu	25 %	La municipalité est entente avec la MRC de Rivière-du-Loup. Actuellement, il y a seulement deux préventionnistes pour tout le territoire. Donc, l'objectif annuel est basé à 60%.
	Le programme est-il écrit ?	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.
Indicateur de performance Action n°4	Nombre d'inspection du programme d'inspection des risques <b>moyens</b> prévues par l'autorité locale pour l'année de référence.	Année 6	6 inspection(s)	
	Nombre d'inspection du programme d'inspection des risques <b>moyens</b> réalisées par l'autorité locale pour l'année de référence.	Année 6	1 inspection(s)	
	Pourcentage du nombre d'inspection de risques <b>moyens</b> réalisées par rapport au nombre d'inspections prévues (calculé automatiquement).	Année 6	17 %	
	Nombre d'inspection du programme d'inspection des risques <b>élevés</b> prévues par l'autorité locale pour l'année de référence.	Année 6	4 inspection(s)	
	Nombre d'inspection du programme d'inspection des risques <b>élevés</b> réalisées par l'autorité locale pour l'année de référence.	Année 6	1 inspection(s)	
	Pourcentage du nombre d'inspection de risques <b>élevés</b> réalisées par rapport au nombre d'inspections prévues (calculé automatiquement).	Année 6	25 %	
	Nombre d'inspection du programme d'inspection des risques <b>très élevés</b> prévues par l'autorité locale pour l'année de référence.	Année 6	2 inspection(s)	
	Nombre d'inspection du programme d'inspection des risques <b>très élevés</b> réalisées par l'autorité locale pour l'année de référence.	Année 6	1 inspection(s)	
	Pourcentage du nombre d'inspection de risques <b>très élevés</b> réalisées par rapport au nombre d'inspections prévues (calculé automatiquement).	Année 6	50 %	
	<b>Pourcentage du nombre total d'inspection de risques plus élevés réalisées par rapport au nombre total d'inspections prévues (calculé automatiquement).</b>	Année 6	25 %	La perte d'une ressource n'a pas permis d'atteindre l'objectif en 2025.
<b>Nombre total d'inspection de risques plus élevés (moyens, élevés, très élevés) réalisées (calculé automatiquement).</b>	Année 6	3 inspection(s)		
<b>Nombre total d'inspection de risques plus élevés (moyens, élevés, très élevés) d'inspections prévues (calculé automatiquement).</b>	Année 6	12 inspection(s)		
<b>Sensibilisation du public</b>				
5	Adopté, appliquer et, au besoin, modifier le programme d'activités de sensibilisation du public.	En continu	100 %	
	Le programme est-il écrit ?	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.
Indicateur de performance Action n°5	Nombre d'heures consacrées à la sensibilisation du public (nombre personne rejoint, nombre activités, etc.).	Année 6	heure(s)	
<b>OBJECTIF 2   L'INTERVENTION - RISQUES FAIBLES</b>				
<b>Acheminement des ressources</b>				
6	Continuer à maintenir et mettre à jour les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.	En continu	100 %	Les ententes intermunicipales sont conclues et mise-à-jour.
	Appliquer et, au besoin, modifier les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et les transmettre au centre d'urgence 9-1-1. (calculé automatiquement).	En continu	0 %	Les protocoles de déploiement sont mis-à-jour au besoin et toujours envoyés à la centrale d'urgence lorsque des modifications sont effectuées.
7	Nombre d'appels <b>total</b> pour les incendies de bâtiments de risques faibles <b>dans le périmètre urbain</b> de l'autorité locale.	Année 6	0 appel(s)	
	Nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques faibles <b>dans le périmètre urbain</b> de l'autorité locale, <b>avant requis une force de frappe</b> .	Année 6	0 appel(s)	
	Nombre d'appels pour les incendies de bâtiments inscrits à la ligne précédente dont le SSI <b>a atteint la force de frappe requis</b> .	Année 6	0 appel(s)	

## Rapport annuel d'activités - Autorité locale

Année de référence dans la  
mise en œuvre du schéma  
Année faisant l'objet du présent  
rapport

An 6

2025

Nom de l'autorité locale :

Municipalité de L'Isle-Verte

Actions dans le plan de mise en œuvre adoptées par résolution

Commentaires

N° action		Échéance	Réalisation (% ou nombre)	Explications	Prévisions
Indicateur de performance Action n°7	Pourcentage du nombre d'appels pour les incendies de bâtiments <u>où la force de frappe a été atteinte pour les risques faibles dans le périmètre urbain</u> (calculé automatiquement).	Année 6	0 %		
	Nombre d'appels <u>total</u> pour les incendies de bâtiments de risques faibles <u>hors du périmètre urbain</u> de l'autorité locale.	Année 6	0 appel(s)		
	Nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques faibles <u>hors du périmètre urbain</u> de l'autorité locale, <u>ayant requis une force de frappe</u> .	Année 6	0 appel(s)		
	Nombre d'appels pour les incendies de bâtiments inscrits à la ligne précédente dont le SSI <u>a atteint la force de frappe requise</u> .	Année 6	0 appel(s)		
	Pourcentage du nombre d'appels pour les incendies de bâtiments <u>où la force de frappe a été atteinte pour les risques faibles hors du périmètre urbain</u> (calculé automatiquement).	Année 6	0 %		
	Nombre total d'appels pour les incendies de bâtiments de risques faibles ayant requis une force de frappe sur le territoire de l'autorité locale. (calculé automatiquement).	Année 6	0 appel(s)		
	Nombre total d'appels pour les incendies de bâtiments de risques faibles où la force de frappe requise a été atteinte (calculé automatiquement).	Année 6	0 appel(s)		
Pourcentage du nombre total d'appels pour les incendies de bâtiments où la force de frappe a été atteinte pour les risques faibles (calculé automatiquement).	Année 6	0 %			
8	<b>Approvisionnement en eau</b> Maintenir et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie.		100 %		
	Le programme est-il écrit ?	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	Mise à jour du programme à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.
Indicateur de performance Action n°8	Nombre de poteaux d'incendie <u>conforme</u> .	Année 6	65 poteau(x)		
	Nombre de poteaux d'incendie <u>non-conforme</u> .	Année 6	0 poteau(x)		
9	Maintenir et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes.		100 %		
	Le programme est-il écrit ?	Année 6	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	Mise à jour du programme à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.
Indicateur de performance Action n°9	Nombre de points d'eau <u>conformes</u> .	Année 6	6 point(s) d'eau	Inspection des bornes sèches effectuées par la compagnie SOS Bornes Sèches. Un rapport complet confirme la conformité des bornes sur le territoire.	Assurer l'entretien des bornes selon les informations recueillies par la compagnie qui a effectué l'inspection.
	Nombre de points d'eau à <u>aménager</u> .	Année 6	0 point(s) d'eau		
	Nombre de points d'eau <u>aménagés</u> .	Année 6	7 point(s) d'eau		
10	<b>Véhicules d'intervention</b> Maintenir et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant des normes en vigueur et des recommandations du fabricant.		100 %		
	Le programme est-il écrit ?	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	Mise à jour du programme à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.
Indicateur de performance Action n°10	Nombre de véhicules devant <u>être soumis</u> aux essais et vérifications annuels requis.	Année 6	2 véhicule(s)		
	Nombre de véhicules <u>soumis</u> aux essais et vérifications annuels requis.	Année 6	2 véhicule(s)		
	<u>Pourcentage</u> du nombre de véhicules soumis aux essais et vérifications annuels par rapport à ceux prévus (calculé automatiquement).	Année 6	100 %		
11	<b>Équipements et accessoires d'intervention et de protection</b> Maintenir et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation, et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention et de protection des pompiers, selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables et du guide d'application des exigences relatif aux véhicules et accessoires d'intervention pour les services de sécurité incendie.		100 %		
	Le programme est-il écrit ?	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	Mise à jour du programme à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.
12	Mettre en place un programme spécifique pour l'inspection, l'entretien, la décontamination et le remplacement des vêtements de protection individuelle (casque, cagoule, manteau, pantalon, gants et bottes) en s'inspirant de la norme NFPA 1851 ainsi que des guides des fabricants.		100 %		
	Le programme est-il écrit ?	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	Mise à jour du programme à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.
13	<b>Systèmes de communication</b> Continuer à améliorer et, au besoin, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition des services de sécurité incendie et les fréquences utilisées.	En continu	100 %	Le système de radiocommunication de la MRC est implanté depuis plus de quatre ans. Des améliorations continues sont faites par la MRC et le groupe CLR pour peaufiner le système. Les procédures de communications entre service lors d'entraide s'améliorent. Un déplacement des équipements a eu lieu en 2025 afin d'agrandir la couverture et régler les pertes de communication dans certains secteurs.	Continuer d'entretenir le système.
14	Chaque municipalité sur le territoire de la MRC utilise les services d'un centre d'appel d'urgence conforme à la réglementation en vigueur.	En continu	100 %	Le CAUREQ est notre centre d'appel d'urgence.	

**Formation, entraînement ainsi que santé et sécurité au travail**

## Rapport annuel d'activités - Autorité locale

Année de référence dans la mise en œuvre du schéma  
Année faisant l'objet du présent rapport

An 6  
2025

Nom de l'autorité locale : **Municipalité de L'Isle-Verte**

### Actions dans le plan de mise en œuvre adoptées par résolution

### Commentaires

N° action		Échéance	Réalisation (% ou nombre)		Explications	Prévisions
15	Maintenir et, au besoin, modifier le programme d'entraînement inspiré de canevas de l'École nationale des pompiers du Québec et de la norme NFPA 1500.	En continu	100	%	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	Mise à jour du programme à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.
	Le programme est-il écrit ?		Oui			
16	Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme de santé et sécurité du travail.	En continu	100	%	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	Mise à jour du programme à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.
	Le programme est-il écrit ?		Oui			
<b>OBJECTIF 3   L'INTERVENTION - RISQUES PLUS ÉLEVÉS</b>						
6	<b>Acheminement des ressources</b>	En continu	100	%	Les ententes intermunicipales sont conclues et mise-à-jour.	
	Continuer à maintenir et mettre à jour les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.					
7	Appliquer et, au besoin, modifier les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et les transmettre au centre d'urgence 9-1-1. (calculé automatiquement).	En continu	100	%	Les protocoles de déploiement sont mis-à-jour au besoin et toujours envoyés à la centrale d'urgence lorsque des modifications sont effectuées.	Vérification des protocoles de déploiement à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.
Indicateur de performance Action n°16	Nombre d'appels <b>total</b> pour les incendies de bâtiments de risques <b>moyens</b> sur le territoire de l'autorité locale.	Année 6	0	appel(s)		
	Nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques <b>moyens</b> ayant requis une force de frappe sur le territoire de l'autorité locale	Année 6	0	appel(s)		
	Nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques <b>moyens</b> inscrits à la ligne précédente dont le SSI a atteint la force de frappe requise.	Année 6	0	appel(s)		
	Pourcentage du nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques <b>moyens</b> où la force de frappe a été atteinte (calculé automatiquement).	Année 6	0	%		
	Nombre d'appels <b>total</b> pour les incendies de bâtiments de risques <b>élevés</b> sur le territoire de l'autorité locale.	Année 6	2	appel(s)		
	Nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques <b>élevés</b> ayant requis une force de frappe sur le territoire de l'autorité locale.	Année 6	2	appel(s)		
	Nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques <b>élevés</b> inscrits à la ligne précédente dont le SSI a atteint la force de frappe requise.	Année 6	2	appel(s)		
	Pourcentage du nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques <b>élevés</b> où la force de frappe a été atteinte (calculé automatiquement).	Année 6	100	%		
	Nombre d'appels <b>total</b> pour les incendies de bâtiments de risques <b>très élevés</b> sur le territoire de l'autorité locale.	Année 6	0	appel(s)		
	Nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques <b>très élevés</b> ayant requis une force de frappe sur le territoire de l'autorité locale.	Année 6	0	appel(s)		
	Nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques <b>très élevés</b> inscrits à la ligne précédente dont le SSI a atteint la force de frappe requise.	Année 6	0	appel(s)		
	Pourcentage du nombre d'appels pour les incendies de bâtiments de risques <b>très élevés</b> où la force de frappe a été atteinte (calculé automatiquement).	Année 6	0	%		
	<b>Nombre total d'appels pour les incendies de bâtiments de risques plus élevés ayant requis une force de frappe sur le territoire de l'autorité locale (calculé automatiquement).</b>	Année 6	2	appel(s)		
<b>Nombre total d'appels pour les incendies de bâtiments de risques plus élevés où la force de frappe requise a été atteinte (calculé automatiquement).</b>	Année 6	2	appel(s)			
<b>Pourcentage du nombre total d'appels pour les incendies de bâtiments où la force de frappe a été atteinte pour les risques plus élevés (calculé automatiquement).</b>	Année 6	100	%			
17	<b>Plans d'intervention</b>	En continu	100	%	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	
	Adopter, appliquer et, au besoin, modifier le programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés.					
Indicateur de performance Action n°17	Nombre de plans particuliers d'intervention <b>à réaliser</b> par la municipalité pour l'année de référence du présent rapport.	Année 6	1	plan(s) d'intervention	Plans d'intervention modifiés ou confectionnés à la suite d'une inspection d'un risque plus élevé.	Selon la planification des bâtiments à inspecter en 2026, des plans d'intervention seront à modifier et à confectionner.
	Nombre de plans spécifiques d'intervention <b>réalisés</b> par la municipalité pour l'année de référence du présent rapport.	Année 6	1	plan(s) d'intervention		
	<b>Pourcentage</b> du nombre de plans particuliers d'intervention réalisés par rapport au nombre de plans prévus (calculé automatiquement).	Année 6	100	%		
<b>OBJECTIF 4   LES MESURES D'AUTOPROTECTION</b>						
18	<b>Mesures d'autoprotection</b>	En continu	100	%	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	Mise à jour du programme à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.
	Maintenir et, au besoin, modifier le programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant une des lacunes au niveau de l'intervention, c'est-à-dire un temps de réponse supérieur à 15 minutes.					
19	Promouvoir la mise en place de mesures d'autoprotection, telles que les brigades industrielles, l'utilisation d'extincteurs portatifs, l'installation de systèmes fixes, les mécanismes de détection rapide, etc.	En continu	100	%	Le service de prévention incendie de la MRC s'occupe, lors de leur visite d'inspection dans les risques plus élevés de promouvoir la mise en place de telle mesure.	Continuer de promouvoir ces mesures lors de l'analyse des risques et lors des inspections des risques plus élevés.
<b>OBJECTIF 5   LES AUTRES RISQUES DE SINISTRE</b>						
20	<b>Autres risques de sinistre</b>	En continu	100	%		
	Respecter les règles de l'art applicables aux autres services de secours.					
	Maintenir et, au besoin, modifier le programme de formation et d'entraînement spécifique aux autres services de secours.		100	%	Le contenu de cette action est incluse dans le programme de formation de l'action #15.	

## Rapport annuel d'activités - Autorité locale

Année de référence dans la mise en œuvre du schéma  
Année faisant l'objet du présent rapport

An 6

2025

Nom de l'autorité locale : **Municipalité de L'Isle-Verte**

Actions dans le plan de mise en œuvre adoptées par résolution

Commentaires

N° action	Échéance	Réalisation (% ou nombre)	Explications	Prévisions	
21	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	Mise à jour du programme à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.	
22	Maintenir et, au besoin, modifier le programme d'entretien et de remplacement des équipements spécifiques aux autres services de secours.	100 %	Le contenu de cette action est incluse dans le programme de l'action #11.		
	En continu	Oui	Le programme est rédigé, adopté et, au besoin, modifié par l'autorité locale.	Mise à jour du programme à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.	
<b>OBJECTIF 6   L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES</b>					
<b>Utilisation maximale des ressources</b>					
23	Planifier la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire en faisant abstraction des limites des municipalités locales.	En continu	100 %	Les protocoles de déploiement sont confectionnés en faisant abstraction des limites des municipalités locales.	Vérification des protocoles de déploiement à la suite de la mise à jour des orientations ministérielles et à la révision du schéma de couverture de risque.
24	Optimiser l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles en envisageant, au besoin, le recours à la mise en commun.	En continu	100 %	Entente en prévention incendie avec la MRC de Rivière-du-Loup concernant l'inspection des risques plus élevés.	Fermeture de l'entente en prévention incendie.
<b>OBJECTIF 7   LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL</b>					
<b>Recours au palier supramunicipal</b>					
25	Continuer d'assurer la coordination du schéma et le suivi de sa mise en œuvre.	S.O.	100 %	Ressource à la MRC	
26	Maintenir le comité de sécurité incendie.	S.O.	100 %	Assurer par la MRC	
27	Maintenir en poste une ressource qualifiée en prévention des incendies et la mettre à la disposition des services de sécurité incendie.	S.O.	100 %	Assurer par la MRC	
<b>OBJECTIF 8   LES AUTRES STRUCTURES VOUÉES À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC</b>					
28	Maintenir un comité régional de concertation et tenir au minimum une réunion par année.	S.O.	100 %	Assurer par la MRC	